

NOTE SYNTHÉTIQUE

- RAPPORT DÉFINITIF -

Dans le cadre du projet d'appui aux institutions d'audit et corps de contrôle des finances publiques, la mission d'élaboration d'un référentiel d'audit comptable et financier pour le secteur public et privé a été confiée au cabinet AXES MANAGEMENT.

Cette mission présentait un double enjeu. Il s'agit d'une part d'harmoniser les pratiques d'audit au Mali et, d'autre part, de renforcer et d'appuyer l'expertise des organes de contrôle public et privé par la mise en œuvre de ce référentiel opérationnel.

Au-delà de ces livrables, la mission a participé également à des objectifs plus larges de soutien aux réformes du Gouvernement du Mali par la promotion d'une gestion efficiente des finances publiques et de la bonne gouvernance. En dernier lieu, les travaux menés permettront de garantir la qualité des démarches d'audit, d'assurer une confiance dans les conclusions et d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle des propositions formulées dans les rapports d'audit.

La mission se traduit par la production de deux référentiels, l'un pour le secteur privé et l'autre pour le secteur public. Chacun de ces référentiels se décline dans les documents suivants : un guide d'audit comptable et financier, un code d'éthique et de déontologie, un programme d'examen de la qualité.

Ces documents ont été élaborés avec l'ensemble des membres du comité de pilotage :

- La section des comptes de la Cour Suprême,
- Le Bureau du Vérificateur Général,
- Le Contrôle Général des Services Publics,
- La Direction Nationale du Contrôle Financier,
- L'inspection des finances,
- La commission des Finances de l'Assemblée Nationale,
- La Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (CARFIP),
- L'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali,
- L'Association des Contrôleurs, Inspecteurs, Auditeurs du Mali (ACIAM).

L'ensemble des inspections des ministères a participé à ces travaux à travers les deux séries d'ateliers.

Conformément aux termes de référence, **le présent rapport d'étape constitue le rapport définitif en date du 4 juillet 2009**. Ces référentiels d'audit comptable et financier sont fondés d'une part sur des principes validés par les membres du comité de pilotage les 19 et 20 mars derniers d'autre part sur la validation du rapport provisoire par ces mêmes membres lors des comités du 15 et 16 juin derniers et l'Atelier National du 29 juin.